

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE MERCREDI 24 JANVIER 2018 À 19 H.

Sont présents :	M. John Pineault	Maire
	M. Yves Martin	Conseiller no. 1
	Mme Shawna Doucet	Conseillère no. 3
	Mme Hélène Boulanger	Conseillère no. 4
	M. Frédérick Lee	Directeur général et secrétaire-trésorier
Est absent :	M. Michel Charlebois	Conseiller no. 2

**Point 1. Ouverture de la séance**

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 19 h, le maire souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire ouvre la séance.

**Point 2. Résolution # 18-01-001**

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Frédérick Lee, secrétaire-trésorier, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par M. Yves Martin et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour.

**Point 3. Résolution # 18-01-002**

Lecture et adoption des procès-verbaux des 4, 7 et 14 décembre 2017

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Yves Martin et résolu à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 et de la séance spéciale du 14 décembre 2017.

Il est proposé par M. Yves Martin, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du budget du 7 décembre 2017.

**Point 4.**

Lecture du résumé de la correspondance et dépôt de documents

**Maison de la communauté de Port-Menier :** Remerciement pour le souper communautaire de Noël.

**Le Premier Ministre :** Félicitation au maire pour sa réélection.

**Assemblée nationale :** Félicitation au maire pour son élection.

**Union des municipalités du Québec :** Souhait cordial de bienvenue.

**Ministre de l'Environnement et du Changement climatique Canada :** L'Île-d'Anticosti est ajouté à la Liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada.

**Table régionale de concertation des aînés de la Côte-Nord :** Invite la Municipalité à se joindre à l'organisme afin de se mobiliser pour l'amélioration des conditions de vie des aînés.

**Sécurité Publique :** Le montant estimé pour les services policiers de la Sûreté du Québec est établi à 35 440 \$ pour 2018. 50 % de la hausse (5 147 \$) sera couverte par une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Hydro-Québec :** Bilan des activités environnementales 2016 du Complexe de la Romaine.

**Conseil régional de l'Environnement de la Côte-Nord :** Relance des travaux avec la Table régionale sur l'énergie et les changements climatiques (TRÉCC).

**Les Entreprises P.E.C. inc. :** Demande à la Municipalité de L'Île-d'Anticosti de réduire leur constat d'infraction signifié via la résolution # 17-11-167.

**Point 5. Résolution # 18-01-003**

Rapport du trésorier

Le trésorier résume le rapport budgétaire au 31 décembre 2017.

Il est proposé par M. Yves Martin, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2017.

**Point 6. Résolution # 18-01-004**

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par M. Yves Martin, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau des comptes à payer 17-12 au montant de 94 893.65 \$.

**Point 7. Résolution # 18-01-005**

Approbation de la liste des comptes payés (incompressibles)

Il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver globalement le bordereau des comptes payés 17-12.1 totalisant une somme de 61 647.13 \$. Ce bordereau couvre la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2017.

**Point 8.**

Rapport des conseillers

**M. John Pineault, maire :** Il s'est rendu à Québec pour l'annonce de notre inscription à la Liste indicative de l'Unesco. Un poste de coordonnateur du projet Unesco sera ouvert sous peu. Il nous informe de son prochain voyage qui aura lieu à la fin janvier début février. Il remercie et souligne le travail de M. Frédérick Lee à la direction puisque ce dernier a beaucoup de dossiers à gérer. Finalement, il fait un suivi des projets d'acquisition de l'église et de relocalisation du musée.

**M. Yves Martin, conseiller no. 1 :** Il a participé à faire l'acquisition d'un défibrillateur pour le Centre sportif Alfred-Malouin.

**Mme Shawna Doucet, conseillère no. 3 :** Elle a apporté de l'aide dans le recrutement de différentes ressources.

**Mme Hélène Boulanger, conseillère no. 4 :** Elle a assisté à une rencontre téléphonique avec le Services préhospitaliers de la Basse-Côte-Nord et à un conseil d'administration de la Maison de la communauté de Port-Menier. Elle travaille le dossier de garderie.

**Point 9. Résolution # 18-01-006**

Autorisation de signature à la demande au Fonds conjonctuel de développement auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Île-d'Anticosti soumettra une demande de financement auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire via le Fonds conjonctuel de développement;

**ATTENDU QU'**un signataire et responsable de la demande doit être identifié ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Yves Martin, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité :

**QUE** M. Frédérick Lee soit autorisé à signer la demande au Fonds conjonctuel de développement dans le cadre d'un projet d'engagement d'une ressource humaine déléguée à la mise en œuvre du plan stratégique et que M. Lee soit attribué comme responsable du dossier.

**QUE** la Municipalité de L'Île-d'Anticosti confirme son investissement de 66 970 \$ dans le projet.

**Point 10. Résolution # 18-01-007**

Adoption du règlement R136-12-17 concernant le traitement des élus municipaux

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le directeur général mentionne l'objet et la portée de ce règlement;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par M. Yves Martin lors de la séance spéciale du 14 décembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Yves Martin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement R 136-12-17 portant sur le traitement des élus municipaux.

**Point 11. Résolution # 18-01-008**

Adoption du règlement R137-12-17 concernant le budget 2018 et le plan triennal des immobilisations

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** le budget 2018 et le plan triennal des immobilisations ont été présentés à une séance tenue le 7 décembre 2017 et que le budget et le plan triennal des immobilisations étaient les seuls sujets traités lors de cette séance;

**ATTENDU QUE** tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le directeur général mentionne l'objet et la portée de ce règlement;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par Mme Shawna Doucet lors de la séance spéciale du 14 décembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par M. Yves Martin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement R137-12-17 concernant le budget 2018 et le plan triennal des immobilisations.

**Point 12. Résolution # 18-01-009**

Adoption du règlement R138-12-17 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le directeur général mentionne l'objet et la portée de ce règlement;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par M. Yves Martin lors de la séance spéciale du 14 décembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement R138-12-17 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus.

**Point 13. Résolution # 18-01-010**

Demandes de subvention dans le cadre d'Emploi été Canada (EÉC) 2018

**ATTENDU QU'**Emplois d'été Canada accorde du financement afin d'aider les employeurs à créer des possibilités d'emplois d'été pour les étudiants ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a des besoins pour les postes suivants, et ce, pour une période de 10 semaines chacun:

- Préposé(e) à l'aménagement paysager ;
- Préposé(e) à la gestion des matières résiduelles ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver la demande à Emplois Été Canada 2018 pour l'embauche de deux (2) étudiants et de nommer M. Frédérick Lee, directeur général, signataire des documents et répondant pour la Municipalité de L'Île-d'Anticosti.

**Point 14. Résolution # 18-01-011**

Acceptation de soumission pour achat d'équipement pour le projet de sentier de randonnée

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Île-d'Anticosti créera un sentier de randonnée pédestre tout autour de l'île ;

**ATTENDU QUE** les opérations de création du tracé nécessiteront l'utilisation d'une machinerie de type « bulldozer »;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Yves Martin, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Gary D. Remillard Living Trust de 18 500 \$ U.S. sans taxes payables au New Hampshire afin d'acquérir une machinerie de marque Caterpillar D4B Crawler Dozer portant le numéro de série 2XF00564.

**Point 15. Résolution # 18-01-012**

Acceptation de soumission pour achat de 6 luminaires solaires

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Île-d'Anticosti développe son site du Château Menier depuis quelques années via plusieurs projets spécifiques ;

**ATTENDU QUE** le chemin allant du Pavillon Luc Jobin jusqu'au bloc sanitaire n'est pas éclairé et que lors d'événements en soirée les convives utilisent le bloc sanitaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Yves Martin, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Vision Solaire Inc. pour l'achat de six (6) luminaires solaires LX25-CL1410 à 1 400 \$ l'unité pour un total avant taxes de 8 400 \$.

**Point 16. Résolution # 18-01-013**

Acceptation de soumission pour l'achat d'un peigne à racine

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Île-d'Anticosti créera un sentier de randonnée pédestre tout autour de l'île ;

**ATTENDU QUE** les opérations de création du tracé nécessiteront l'utilisation d'un équipement de type peigne à racine afin d'enlever les souches d'arbres coupés;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Yves Martin, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Gary D. Remillard Living Trust de 6 500 \$ U.S. sans taxes payables au New Hampshire afin d'acquérir un peigne à racine.

**Point 17. Résolution # 18-01-014**

Vente d'un terrain situé sur la rue du Copaco lot 5 061 959

**ATTENDU QUE** madame Hélène Tanguay nous a démontré son intention d'acheter un terrain sis sur la rue Copaco et portant le numéro de lot 5 061 959;

**ATTENDU QUE** le prix demandé par la Municipalité de L'Île-d'Anticosti pour les autres ventes effectuées de ses terrains est de 1,55 \$ du mètre carré ;

**ATTENDU QUE** la superficie du lot est de 3 001,2 m<sup>2</sup> donnant un prix de vente de 4 651.86 \$ plus les taxes exigibles payées comptant à la signature de l'acte de vente;

**ATTENDU QUE** tous les frais d'arpentage et notariés sont à la charge des acheteurs ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Yves Martin et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de L'Île-d'Anticosti accepte de vendre le terrain portant le matricule 1420-97-2178-0-000, comprenant le lot 5 061 959 à madame Hélène Tanguay ;

**QUE** la transaction soit au montant de 4 651.86 \$ plus les taxes exigibles payées comptant à la signature de l'acte de vente;

**QUE** la clause de rachat d'un terrain par la Municipalité, l'acheteur doit faire une demande de permis de construction avant la fin de l'année suivant la date d'acquisition du terrain et entreprendre les travaux avant la caducité du permis de construction. Dans le cas contraire, la Municipalité rachète le terrain au prix vendu moins 10 % du coût d'achat initial. Un montant de 465,19 \$ et les frais juridiques et notariés seront donc déduits de la transaction de rachat. De plus, la Municipalité conserve un droit de

préférence de rachat ;

**QUE** M. John Pineault, maire, et/ou M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la Municipalité ledit acte de vente et tout autre document pertinent à la réalisation de la présente résolution et de toute somme reçue, donner bonne et valable quittance;

**QUE** M. Pineault et M. Lee sont également autorisés à déléguer leurs pouvoirs aux mêmes fins à l'étude du notaire retenu.

**Point 18. Résolution # 18-01-015**

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

En foi de secrétaire-trésorier, moi, M. Frédérick Lee, pour la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, confirme avoir reçu les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus suivants :

John Pineault	Maire
M. Yves Martin	Conseiller no. 1
M. Michel Charlebois	Conseiller no. 2
Mme Shawna Doucet	Conseillère no. 3
Mme Hélène Boulanger	Conseillère no. 4

**Point 19. Résolution # 18-01-016**

Nomination d'un maire suppléant 2018

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Yves Martin et résolu à l'unanimité de nommer Mme Hélène Boulanger maire suppléant afin que ce dernière puisse remplacer le maire le cas échéant et représenter la Municipalité de L'Île-d'Anticosti lors des séances de la MRC ainsi que tout autre comité ou organisation. Cette nomination prend effet en date des présentes et sera valide tant qu'elle ne sera pas remplacée par une autre résolution du conseil.

**Point 20. Résolution # 18-01-017**

Nomination de M. John Pineault comme représentant sur le comité multiressources de l'île d'Anticosti pour le MFFP

**ATTENDU QU'**un comité de gouvernance regroupant le secteur des opérations régionales, Faune Québec, Forêt Québec ainsi que la direction générale des mandats stratégiques a été mis en place pour encadrer la démarche d'évaluation et assurer le déroulement conforme du dossier du plan général d'aménagement intégré des ressources (PGAIR);

**ATTENDU QU'**il est également prévu la mise en place d'un comité multiressources formé d'un représentant de certaines organisations du milieu anticostien ayant un lien avec la faune et la forêt. Ce comité sera le lien entre le milieu et le comité de gouvernance quant à l'actuelle démarche visant le PGAIR, mais également au niveau de l'harmonisation forestière étant donné les impacts qu'elle pourrait avoir avec les autres projets de développement de l'île;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Yves Martin, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité que M. John Pineault, maire, soit nommé comme représentant de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti comité multiressources du milieu anticostien.

**Point 21. Résolution # 18-01-018**

Acceptation d'une soumission de STR Informatique

**ATTENDU QUE** le serveur du système informatique des bureaux de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti doit être renouvelé afin de permettre une optimisation des opérations administratives;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par M. Yves Martin et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de STR solutions point de vente au coût de 2 477.25 \$ pour l'achat d'un nouvel ordinateur/serveur.

**Point 22. Résolution # 18-01-019**

Approbation de la part municipale dans la demande au FARR dans le cadre du sentier de randonnée Trans-Anticostien

**ATTENDU QUE** le montage financier pour la demande au FARR de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti dans le dossier du sentier de randonnée Trans-Anticostien se répartit comme suit :

<b>Coûts : Identifier les coûts admissibles du projet</b>	<b>Montant (\$)</b>
Salaires et charges sociales	90 135
Frais administratifs	2 200
Outillage et petits équipements	2 000
Loyers et hébergement	7 200
Ponceaux et passages	8 000
Toilettes sèches	66 000
Signalisation	8 000
Machinerie lourde	45 500
Gravier et agrégats	3 000
Aménagements	24 000
Essence / diesel	4 600
Publicité et promotion	12 500
Téléphone, site internet et communication	2 400
Frais bancaires	900
Divers (5%)	13 825
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>	<b>290 260</b>

<b>Financement : Identifier la liste des partenaires</b>	<b>Montant (\$)</b>
Municipalité de L'Île-d'Anticosti (27.22 %)	79 000
Tourisme Côte-Nord (EPRT) (17.23 %)	50 000
MAMOT (FARR) (55.56%)	161 260
<b>FINANCEMENT DU PROJET</b>	<b>290 260</b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Yves Martin, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Île d'Anticosti confirme sa part de 79 000 \$ dans le dossier de la création d'un sentier de randonnée Trans-Anticostien.

**Point 23. Résolution # 18-01-020**

Approbation de la part municipale dans la demande au FARR dans le cadre du projet de réfection de la maison de Baie-Sainte-Claire

**ATTENDU QUE** le montage financier pour la demande au FARR de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti dans le dossier de la réfection de la maison historique de Baie Sainte-Claire se répartit comme suit :

<b>BUDGET</b>		
<b>COÛTS</b>	<b>Prix</b>	<b>CCQ O/N (*)</b>
Lever et fondations	35 000.00 \$	Non
Poutrelles de soutènement	5 000.00 \$	Non
Stabiliser les cheminées	3 000.00 \$	Non
Jet de sable sur les murs intérieurs	2 000.00 \$	Non
Toiture	35 000.00 \$	Non
Recouvrement extérieur	15 000.00 \$	Non
Puits d'eau	12 000.00 \$	Oui
Fosse septique et champs d'épuration	20 000.00 \$	Oui
Portes et fenêtres	23 000.00 \$	Non
Plomberie	20 000.00 \$	Oui
Peinture intérieure	5 000.00 \$	Non
	<b>175 000.00 \$</b>	

<b>FINANCEMENT</b>	<b>\$\$\$</b>	<b>%</b>
Municipalité de L'Île-d'Anticosti	40 000.00 \$	22.86%
M.R.C. de Minganie	10 000.00 \$	5.71%
FARR	125 000.00 \$	71.43%
	175 000.00 \$	

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Yves Martin, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti confirme sa part de 40 000 \$ dans le dossier de la réfection de la maison historique de Baie Sainte-Claire.

**Point 24. Résolution # 18-01-021**

Appui à l'Organisme des Bassins Versants de Duplessis

**ATTENDU QUE** l'Organisme des Bassins Versants de Duplessis demande à Mme Isabelle Melonçon, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une aide financière afin d'instaurer la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur l'île d'Anticosti;

**ATTENDU QU'**aucune gestion intégrée de l'eau par bassin versant n'a jamais été effectuée sur l'île d'Anticosti;

**ATTENDU QUE** ce genre de caractérisation peut être utile dans l'instauration d'aires protégées sur le territoire anticostien;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Yves Martin, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti appui l'Organisme des Bassins Versants de Duplessis dans sa demande d'une aide financière afin d'instaurer la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur l'île d'Anticosti.

**Point 25.**

Varia

Point informatif : Les élèves de l'École Saint-Joseph viendront, dans le cadre de la Journée des métiers, passer du temps au bureau municipal afin de comprendre les grandes lignes du fonctionnement de l'organisation.

**Point 26.**

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

Quatre (4) personnes sont présentes.

**Point 27. Résolution # 18-01-022**

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 19 h 47.

*Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.*

John Pineault  
Maire

Frédéric Lee  
Secrétaire-trésorier